

LES RECOMMANDATIONS

A. La pérennisation de la certification et l'avancement de la fiabilisation des comptes

- L'expérimentation de la certification touchant à sa fin, il s'agit de savoir si la démarche doit être pérennisée et dans quelles conditions. À cet égard, les points de vue des acteurs en présence ont fait apparaître des polarisations marquées, mais aussi des nuances notables. **Trois scénarios sont envisageables, allant de la certification imposée à toutes les collectivités territoriales à la liberté de choix.**
- Contrairement aux conclusions tirées du bilan de l'expérimentation par la Cour des comptes, laissant à entendre une large application du principe de certification aux collectivités territoriales, la mission d'information propose de **ne faire entrer que les seules régions dans une démarche obligatoire de certification**. Pour les autres collectivités territoriales, c'est sur la base du libre choix et en fonction de leurs moyens et objectifs qu'elles décideront de s'engager sur la voie de la certification / fiabilisation de leurs comptes.

B. La mise en place d'un accompagnement dans le temps

- Afin de réussir la transition, il convient de **mettre en place un dispositif national d'accompagnement comportant un soutien méthodologique, des formations spécifiques et un appui pour l'adaptation des systèmes d'information**. En effet, la mise à niveau ne peut intervenir en l'espace de quelques mois. Elle nécessite une démarche s'étalant sur plusieurs exercices comptables avec en soutien les services de l'État (direction générale des finances publiques - DGFIP -, notamment).

C. L'adaptation du référentiel comptable

- Il apparaît indispensable de **compléter les normes et standards mis en œuvre par les commissaires aux comptes lors de l'audit des collectivités territoriales afin de prendre en compte le particularisme de celles-ci**. Sont là concernés le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) et les autres acteurs concernés par la fiabilité des comptes publics locaux (DGFIP, direction générale des collectivités locales - DGCL -, juridictions financières).

D. Le portage indispensable par les élus et le management

- Afin d'encourager la certification / fiabilisation au sein des collectivités territoriales, le soutien des élus des collectivités représente un facteur clef de réussite. Pour l'obtenir, il convient de **dispenser des sessions de formation et de sensibilisation aux enjeux de la certification / fiabilisation des comptes à destination des élus, directeurs de service et encadrants intermédiaires**.

E. La pédagogie auprès du citoyen

- Face au désintérêt affectant les questions relatives aux finances locales, notamment du fait de leur technicité, il s'agit de **travailler à la lisibilité et à l'accessibilité des documents certifiés / fiabilisés pour les porter à la connaissance et à la compréhension d'un public le plus large possible**. Une telle démarche s'inscrit dans une dynamique de renouveau démocratique.

- Dans la continuité, **la certification / fiabilisation peut servir de levier accélérateur pour d'autres chantiers de modernisation.** En particulier, elle peut préparer le terrain à une innovation telle que la mise en place d'un « budget vert » au sein de la collectivité.